

1 - TRANSPORTS SCOLAIRES en SAVOIE : Etat des lieux

⇒ **La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I.) du 30 décembre 1982** confie aux départements le soin d'organiser les transports scolaires. Mais elle leur laisse le choix en matière d'offres de service, de conditions d'accès et de tarification. Le département s'appuie sur cette dernière liberté pour décider d'augmenter la contribution financière des familles.

Le vote du 18 octobre est un vote de principe. **Il devra être confirmé en février 2014, notamment pour le montant de la tarification.**

⇒ Les transports scolaires concernent **23 000 élèves en Savoie** : des écoles maternelles (4,8%) et élémentaires (25,2%), des collèges (36,5%) et des lycées (33,5%).

Le Conseil général dépense environ **23 000 000 € par an** pour ces transports, **soit 1 000 € par élève.**

Les élèves sont transportés essentiellement sur des circuits créés spécialement pour eux.

	½ pensionnaires	Internes	Part respective
Circuits spéciaux du Conseil général	14 614	489	65%
Lignes régulières	2 335	946	14%
SNCF	1 090	1 420	11%
Transports urbains	239	0	1%
Taxis (élèves handicapés)	224	8	1%
Indemnisés (absence de ligne)	836	1 006	8%
	19 338	3 869	

⇒ Pour le moment, et contrairement à ce que laissent penser nos élus départementaux, la Savoie ne pratique pas la gratuité totale, comme le font encore 24 départements en France. **Vous payez des « frais de dossiers »** plus ou moins importants selon l'organisateur des circuits. Le montant des sommes perçues s'élève à 529 480 € soit 3,80% du coût total des transports scolaires.

Actuellement vous payez :



Si vous habitez la communauté de Communes de :	Pour le 1 ^{er} enfant	Pour le second	Pour le troisième
HTE - TARENTOISE	41 €	36 €	31 €
AIME	36 €	31 €	26 €
MOÛTIERS	35 €	30 €	25 €
BOZEL	35 €	30 €	25 €
BEAUFORTAIN	25 €	15 €	10 €
VAL D'ARLY	40 €	40 €	40 €
FRONTENEX	35 €	17 €	12 €
ST-PIERRE D'ALBIGNY	40 €	35 €	30 €
MONTMÉLIAN	50 €	50 €	30 €
LA ROCHETTE	35 €	30 €	25 €
GELON et COISIN	40 €	35 €	30 €
BAUGES	35 €	30 €	25 €
ALBENS - Agglo LAC BOURGET	38 €	33 €	28 €

YENNE	30 €	25€	25 €
LES ECHELLES	45 €	40 €	30 €
VAL GUIERS	40 €	35 €	30 €
LAC D'AIGUEBELETTE	40 €	40 €	40 €
Pays de MAURIENNE	25 €	25 €	25 €
AIGUEBELLE	35 €	30 €	25 €
CHAUTAGNE	35 €	30 €	25 €
ST THIBAUD DE COUZ	20 €	15 €	15 €

2 - Ce qui va se passer à la rentrée 2014

Un même tarif sera appliqué pour tous, et par enfant, avec une ristourne en fonction du quotient familial.

Le quotient familial est la division de votre revenu imposable par le nombre de parts de la famille. (1 part par adulte + ½ par enfant - 1 par adulte + 1 par enfant en cas de parent isolé).

Gain espéré par les services : 2 millions d'€

C'est l'équivalent d'une hausse de la taxe foncière de 0,27 %, qui passerait ainsi de 11,09 à 11,36 %, soit pour une maison moyenne sur un terrain de 1 000 m² : + 5 €

Vous paierez donc :

	QF<490	491<QF<590	591<QF<691	QF>691
1 enfant	45	90	120	150
2 enfants	90	180	240	300
3 enfants	135	270	360	450



Une augmentation significative

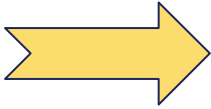
Cette augmentation touchera quasiment tout le monde, à l'exception de quelques rares familles de Montmélian et des Echelles. Par exemple :

- + 4 € (+ 10 %) en Haute tarentaise, pour une famille d'un enfant dont le QF est < 490
- + 400 € (+ 800 % !!) dans le Beaufortain, pour une famille de 3 enfants dont le QF est > 691

▶ On est très loin de l'augmentation de nos salaires, surtout de ceux versés à ses personnels par le Conseil général qui sont bloqués depuis 3 ans ...

▶ On est aussi très loin de l'augmentation des impôts fonciers nécessaire pour compenser le statut-quo et récupérer une recette identique pour le budget du département.

⇒ 3 % de 11,09, soit + 0,27 % d'augmentation pour ceux qui sont propriétaires de leur habitation.



Un barème qui protège les riches

Pour obtenir l'accord du groupe socialiste, la majorité UMP a consenti un « tarif social » qu'elle jugeait au départ « trop compliqué à mettre en place ».

Pour bénéficier de ce barème « social », il ne faut pas être imposable.

Quelques exemples :

- **Un couple au RSA avec 2 enfants** (1 015 € par mois - 12 180 € par an) paiera **90 €**.

Cela représente **0,78 % de son revenu annuel**

- **Un couple avec 1 SMIC** (1 120 € par mois - 13 440 € par an) **et 2 enfants** paiera **90€**.

Cela représente **0,66 % de ses revenus annuels**

⇒ **Ces familles ne sont pourtant pas imposables.**

- **Un couple au revenu médian et 2 enfants** (2 052 €) paiera **240 €**

Cela représente **0,97 % de son revenu annuel**

- **Paieront le maximum, soit 150 € par enfant, les familles dont les revenus sont supérieurs à :**

- **1 481 € par mois pour une personne seule avec 1 enfant,**
- **1 852 € par mois pour un couple avec 1 enfant,**
- **2 222 € avec 2 enfants, soit un peu moins que 2 SMIC,**
- **2 593 € avec 3 enfants.**

*Bien entendu, plus on gagne, moins les 150 € par enfant pèsent dans le budget familial : pour la **tranche maximale de l'impôt** (36 000 € par mois), ils ne représentent que **0,03 %** !*



Des compensations insuffisantes

Selon une mécanique bien réglée dont l'Etat et le MEDEF (syndicat patronal) abusent, une régression majeure est souvent accompagnée de quelques concessions pour mieux diviser ceux qui en sont les victimes. Ici, comme d'habitude, le compte n'y est pas ...

1) Quelques demandes que nous avons soutenues et qui avaient été rejetées seraient prises en compte : enfants oubliant leur carte - domicile des nounous - garde partagée ... ?

Ce serait un premier pas, mais nous pensons que c'est toute la charte départementale qu'il faut revoir, en concertation avec les familles.

2) De nouvelles lignes seraient créées ?

Mais combien de suppressions de lignes du fait du renoncement des familles ?

3) L'accès gratuit pour les élèves, hors période scolaire, à la ligne régulière départementale desservant leur secteur ?

C'est un leurre : l'accès est limité et les lignes régulières en Savoie sont réduites au minimum, sauf en saison touristique et là, les touristes seront prioritaires. Seuls 14 % des enfants peuvent prendre une ligne régulière, contre près de 100 % dans l'Isère.

C'est ce qui nous a fait dire : « Nous serions d'accord pour discuter si nous pouvions nous appuyer sur le même réseau de transports collectifs qu'en Isère ».



Une image à nuancer

Dans le courrier qu'il a adressé aux familles, pour lequel nous n'avons pas été invités à donner notre point de vue, le Conseil général publie le schéma suivant :




Il veut évidemment montrer que les transports scolaires lui coûtent de plus en plus cher, ce qui est exact. (La décentralisation n'existait pas en 1981, mais passons...).

L'image tend à montrer une progression constante entre 1981 et 2013. C'est faux, comme le montre l'évolution de la ligne budgétaire « transports scolaires » de 2009 à 2013 (en millions d'€)*



**(Il s'agit de la ligne budgétaire figurant dans les budgets votés chaque année en février)*

Donc, même en ajoutant en 2013 les coûts supplémentaires annoncés aux 19,9 millions d'€ budgétés :

 parce que le passage à la semaine de 4 jours et demi à l'école primaire coûte
+ 1 million d'€

TVA parce que la TVA sera relevée de 7 à 10 % sur les services de transport (01/01/2014)
+ 600 000 €

**On n'obtient pas les dépenses 2009 !
Le Conseil général peut donc absorber les coûts, comme en 2009.**

Et Les conseillers généraux, Messieurs Repentin, par ailleurs Ministre, Gaynard, député, et Vairetto, sénateur peuvent aussi refuser l'augmentation de la TVA ... !!



Un argument incorrect

C'est bien connu et très à la mode: tout le monde triche (sauf les patrons... ?).

Donc, s'il faut faire payer (cher) les familles, c'est pour empêcher les « inscriptions de confort », c'est-à-dire celles qu'elles feraient « au cas où... », sans intention d'utiliser vraiment les cars scolaires ...

Cela existe effectivement et comme le prix des cars varie selon leur taille, cela peut augmenter le coût pour le conseil général.

Aucune étude sérieuse n'est cependant venue éclairer sur l'ampleur du phénomène. Il était pourtant possible de les conduire.

Nous pensons que des campagnes de sensibilisation et une meilleure participation des familles à la gestion du système devraient être tentées, ... avant de sanctionner ainsi lourdement tout le monde !

Il n'est pas trop tard pour réagir !

Le barème définitif sera adopté en février : deux mois pour pétitionner, manifester, demander des comptes à vos élus,

Signer notre pétition en ligne ⇨

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N45> (rubrique « société »)

Indépendamment de la question du coût du service pour les familles, nous demandons l'ouverture de négociations sur l'ensemble du dossier « Charte des transports scolaires ».

Ce n'est pas la seule augmentation décidée par le Conseil général !

- *Suppression des bourses aux étudiants et des aides aux études socio-médicales*
- *Augmentation de 25% des prix des transports départementaux*
- *Augmentation du prix des repas dans la plupart des collèges*
- *Sélection accrue pour l'obtention d'aides pour adapter son logement, ou pour économiser l'énergie*
- *Diminution de l'aide au logement social*
- *Diminution de l'aide aux communes pour les réseaux d'eau et d'assainissement ...*

Ces efforts s'ajoutent à ceux imposés par l'état :

- *hausse des cotisations retraite*
- *hausse de la TVA*
- *blocage des tranches de l'impôt sur le revenu : 1 million de contribuables supplémentaires !*
- *blocage des salaires des fonctionnaires pour la quatrième année consécutive*
- *hausse minimale du SMIC pour la septième année*
- *blocage de l'aide personnalisée au logement*
- *recul de l'âge de départ à la retraite*

Dans le même temps, la baisse des dotations aux collectivités locales ajoutée à la suppression mal compensée de la taxe professionnelle, et le recul effectif des aides du CG aux communes vont se traduire soit

- *par des hausses d'impôts,*
- *ou par des prestations non assurées,*
- *ou par des privatisations qui, à terme, coûteront bien plus cher.*